



CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE D'HUDSON

CANADA  
PROVINCE OF QUÉBEC  
TOWN OF HUDSON

**RÈGLEMENT 706-2018**

**BY-LAW 706-2018**

RÈGLEMENT 706-2018 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 85 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 85 000 \$ POUR LE SYSTÈME DE PRODUCTION D'EAU POTABLE D'HUDSON VALLEYS

BY-LAW 706-2018 TO PROVIDE FOR A LOAN IN THE AMOUNT OF \$85,000 AND AN EXPENDITURE OF \$85,000 FOR THE HUDSON VALLEYS' DRINKING WATER PRODUCTION SYSTEM

CONSIDÉRANT QUE le système actuel de production d'eau potable ne fonctionne plus correctement et ne respectera bientôt plus les exigences du *Règlement sur la qualité de l'eau potable* relatives à l'enregistrement des données d'utilisation toutes les quatre heures.

WHEREAS the current drinking water production system no longer functions correctly and will soon no longer respect the requirements of the *Regulation respecting the quality of drinking water* pertaining to the recording of the usage data every four hours.

ATTENDU QUE les travaux visés par le présent règlement bénéficient d'une subvention dans le cadre du programme TECQ (2014-2018);

WHEREAS the Town of Hudson benefits from a subsidy of the TECQ (2014-2018) program;

ATTENDU Qu'un avis de motion se rapportant à la présentation du présent règlement a été donné au cours de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville d'Hudson, dûment convoquée et tenue le 5 mars 2018 ;

WHEREAS a notice of motion regarding of the presentation of this by-law was given at the regular sitting of the Municipal Council of the Town of Hudson, duly called and held on March 5<sup>th</sup>, 2018;

Il est ordonné et statué par le Règlement 706-2018, intitulé « Règlement 706-2018 décrétant une dépense de 85 000 \$ et un emprunt de 85 000 \$ pour le système de production d'eau potable d'Hudson Valley », comme suit :

It is ordained and enacted by By-law 706-2018 entitled "By-Law 706-2018 decreeing an expenditure of \$85,000 and a loan of \$85,000 for the Hudson Valleys' drinking water production system " as follows:

ARTICLE 1

SECTION 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

The preamble is an integral part of this By-Law.

ARTICLE 2

SECTION 2

Le conseil est autorisé à exécuter ou faire exécuter des travaux reliés au système de production d'eau potable d'Hudson Valleys selon l'estimation des coûts préparée par la firme de télémétrie *Intégration FTR inc.* ainsi que l'estimation budgétaire préparée par les Services techniques de la Ville d'Hudson, laquelle inclue les frais, les taxes nettes et les imprévus, tel qu'il appert de la répartition des coûts détaillée jointe au présent règlement comme annexe « A » pour en faire partie intégrante;

Council is authorized to carry out or have carried out works for the Hudson Valleys drinking water production system according to the cost estimate prepared by "*Intégration FTR Inc.*" and the budgetary estimate prepared by the Town of Hudson Technical Services, which includes fees, net taxes and contingencies, as shown in the detailed cost distribution schedule attached to the present By-Law as Appendix "A" to form an integral part thereof;

ARTICLE 3

SECTION 3

Le conseil municipal est autorisé à dépenser une somme n'excedant pas 85 000 \$ pour l'application du présent règlement.

Municipal Council is authorized to spend an amount not exceeding \$85,000 for the purposes of this By-Law.



ARTICLE 4

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est, par les présentes, autorisé à emprunter une somme n'excédant pas 85 000\$, sur une période de 20 ans.

SECTION 4

For the purpose of paying expenses under this By-Law, Council is hereby authorized to borrow an amount not exceeding \$85,000 over a period of 20 years.

ARTICLE 5

Pour pouvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables, construits ou non, desservis par le réseau concerné, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

SECTION 5

In order to provide for expenses incurred for interest and the reimbursement of capital of the loan's annual maturities, the present by-law hereby imposes that a special tax be levied annually, during the term of the loan, on all taxable immovable, built or not built, served by the above-mentioned network, at a sufficient rate based on their value as it appears on the assessment roll in force each year.

ARTICLE 6

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

SECTION 6

Council appropriates for the reduction of the loan enacted by this by-law any contribution or grant that may be made for the payment in part or in whole of the expenditures provided for under this by-law.

Council also appropriates, for payment in part or in whole of the debt service, any grant payable over many years. The term of the loan reimbursement which corresponds to the amount of the grant will be automatically adjusted with the period fixed for the installment of the grant when there is a reduction of the term as decreed in this by-law.

ARTICLE 7

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

SECTION 7

This By-Law comes into force according to Law.

Jamie Nicholls  
Maire / Mayor

Mélissa Legault  
Greffière / Town Clerk

Avis de motion	5 mars 2018
Adoption du règlement :	3 avril 2018
Avis public d'entrée en vigueur :	6 avril 2018

**ANNEXE A  
APPENDIX A****Automation et télécommunication du système de production d'eau potable Hudson Valleys  
Estimation budgétaire****Description détaillée et quantité des articles :**

Estimation de coûts	13 150.00 \$
Panneaux	22 200.00 \$
Nouveau filage et conduits	6 000.00 \$
Centrale Scada	10 000.00 \$
Ligne ethernet et lien VPN	2 000.00 \$
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>53 350.00 \$</b>
Imprévus, frais contingents, frais professionnels et laboratoires	27 612.00 \$
Taxes nettes	4 038.00 \$
<b>Total</b>	<b>85 000.00 \$</b>